



## Association des propriétaires des Villas de l'Anse

### SIMULATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2026

Ce document n'est pas une facture.

La facture est émise le 1<sup>er</sup> mai de chaque année et est payable dans les 30 jours suivant son émission.

Le 8 septembre 2025

<b>Propriété située au :</b>	
2298 chemin du Nordet	
No cadastre : 1234567	Superficie : 5 000 m <sup>2</sup>

<b>Adresse de correspondance :</b>	
Paul Tremblay	
2298, chemin du Nordet	
Magog, Québec J1X 0M7	

Cotisation annuelle de base pour un lot	
Cotisation nivelée par lot principal	600,00 \$
Cotisation au m <sup>2</sup>	
Superficie de 4 000 m <sup>2</sup> ou moins (0,46\$ m <sup>2</sup> )	1 840,00 \$
Excédent de 4 000 m <sup>2</sup> (0,23\$ m <sup>2</sup> )	230,00 \$
Réseau eau potable <sup>i</sup>	
Lot relié au réseau d'eau potable	450,00 \$
Marinas	
Lot avec droit d'amarrage pour plaisancier	
Lot assujetti à la pleine cotisation de base	
Droit d'amarrage M2-45 <sup>ii</sup>	250,00 \$
Cotisation additionnelle pour infrastructures par lot principal <sup>iii</sup>	<u>2 500,00 \$</u>
<b>Cotisation totale</b>	<b>5 870,00 \$</b>

<sup>i</sup> Un lot non relié au réseau d'eau potable paie plutôt un montant annuel de 250 \$.

<sup>ii</sup> Un lot sans droit d'amarrage pour plaisancier paie plutôt un montant annuel de 100 \$.

<sup>iii</sup> Une cotisation additionnelle pour infrastructures par lot principal s'appliquera le 1<sup>er</sup> mai de chaque année pour une période de 3 ans, soit en 2026, 2027 et 2028.